



Actualités nationales et retours d'expérience

>> Zoom sur les activités liées aux déchets et aux véhicules

Cette année encore, le Graie et la FNCCR se sont associés pour organiser une 8^{ème} conférence sur la gestion des effluents non domestiques, avec l'appui du groupe de travail régional (GT) du Graie et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et de la DREAL. Cette manifestation a rassemblé 120 personnes, pour la majorité originaires de Rhône-Alpes (60 %) mais avec une fois encore la participation de représentants de toute la France. Ce public est majoritairement constitué de collectivités territoriales (60 %) et d'entreprises privées (23 %).

Les évolutions du cadre réglementaire

L'actualité de cette année a été marquée par la parution de [la note technique du 12 août 2016](#) relative à la recherche de micropolluants dans les stations de traitement des eaux usées (RSDE STEU) et à leur réduction.

Baptiste Casterot, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a présenté quelques éléments de bilan et de résultats de la 1^{ère} série de campagnes RSDE, menée entre 2010 et 2015 sur les eaux traitées de STEU. Ce bilan met tout d'abord en lumière des lacunes importantes tant sur la quantité de données remontées (en particulier pour les STEU < 100 000 EH où le taux est seulement de 58 %) que sur leur qualité, ceci en raison notamment de l'absence d'un système centralisé de bancarisation des données (en cours de mis en place). [La synthèse réalisée par l'INERIS](#) a néanmoins permis de mettre en évidence quelques résultats clés :

- 19 substances ont été quantifiées dans plus de 20 % des STEU : 10 métaux, 4 pesticides, 1 HAP, 1 organoétain, le DEHP, le PFOS et les nonylphénols ;
- les substances les moins quantifiées sont logiquement celles dont les usages sont interdits (c'est le cas de nombreux pesticides), celles à caractère hydrophobe (ex : PCB) et les composés volatiles (COHV)
- en moyenne, 1 à 10 substances ont été quantifiées sur les STEU < 100 000 EH et 10 à 20 sur les STEU ≥ 100 000 EH.
- 87 % des stations ont dépassé un des critères de surveillance pérenne, mais, pour la majorité d'entre elles, sur peu de substances

Lucile Marsollier, du Ministère chargé de l'Environnement, a ensuite détaillé le contenu de la nouvelle note technique. Le dispositif a été refondu avec [une seule liste de substances](#) pour toutes les STEU et une série de 6 prélèvements répartis sur une durée d'1 an, tous les 6 ans. La première campagne devra débuter avant juin 2018 et comprendra des analyses sur les [eaux brutes](#) (phases dissoute et particulaire) et sur les [eaux traitées](#). Des prescriptions techniques sur l'échantillonnage et sur les analyses sont intégrées à la note et devraient favoriser la qualité des données récoltées. Certains points restent cependant à préciser, notamment le calendrier des analyses qui doit être « représentatif du fonctionnement de la station », ou les mesures pour pallier le manque de laboratoires en capacité de doser certaines des molécules en phase particulaire. Ces campagnes seront subventionnées par les Agences de l'eau sur l'ensemble des bassins, à des taux allant de 50 % à 80 %.

En complément, un « [diagnostic vers l'amont](#) » devra être réalisé en cas de présence dans les eaux d'une ou plusieurs substances en quantité significative, avec une identification des sources potentielles de micropolluants (cartographie) et des propositions d'actions de prévention ou de réduction. A noter que :

- les collectivités engagées dans les opérations collectives sont exemptées de ce diagnostic (car déjà réalisé) : pour cette raison, l'Agence de l'Eau RMC ne proposera pas de soutien financier, contrairement aux autres agences ;
- les agences de l'eau travaillent sur un modèle de cahier des charges à utiliser par les collectivités ;
- le guide national sur la gestion des raccordements non domestiques (pilote par le Cerema) et l'appel à projets national « Micropolluants » qui prévoit la production de plusieurs guides de gestion thématiques (sur les pollutions domestiques, les eaux pluviales, les activités de soin, etc.) donneront également des clés aux collectivités pour la réalisation de ce diagnostic et la mise en place de solutions de réduction.

Une adaptation de la démarche à l'échelle territoriale d'action

Jérémy Steiger a décrit l'historique, les objectifs et le contenu de l'opération collective du SIVOM du bassin de l'Ehn (Alsace), un exemple de démarche ambitieuse menée **à l'échelle d'une petite collectivité** (26 500 habitants). Suite à la réalisation d'un état des lieux, un programme d'actions a été déployé sur le territoire, avec l'appui de nombreux partenaires tels que le CNIDEP (pour le test de matériel, des formations et un appui technique), les chambres consulaires et différents syndicats de métiers. Outre la régularisation des gros producteurs d'eaux usées, des actions ciblées ont été menées auprès des peintres et des utilisateurs de phytosanitaires : diffusion de plaquettes de communication, organisation de journées de démonstration ou encore d'opérations de déstockage des déchets dangereux. Sont ciblés les entreprises mais également **les établissements publics** susceptibles de générer des rejets non domestiques (services techniques municipaux, écoles, etc.).

Claire Vignaux, du réseau 31 (Haute-Garonne) a ensuite présenté une autre démarche, menée **à l'échelle d'un département**. La configuration du territoire et du tissu d'entreprises (197 communes et 8 000 entreprises, en majorité de petite taille) nécessite de définir des priorités de contrôle, en fonction :

- des remontées de terrain : dysfonctionnement du système d'assainissement (ex : problèmes de graisse dans le réseau, mauvais fonctionnement d'une STEU) ou constats de pollutions ;
- des études en cours sur le département : schémas directeurs d'assainissement, extension du patrimoine, adhésion d'une nouvelle commune.

La taille du territoire implique également de réaliser des contrôles groupés par secteur géographique et de s'appuyer sur les acteurs locaux, en particulier les élus, pour intervenir efficacement auprès des entreprises.

Quels indicateurs pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre ?

Etienne Cholin (Chambéry Métropole), a présenté le contexte, les réflexions et les travaux du GT du Graie en matière d'indicateurs d'activité et de performance. Les deux retours d'expérience précédents illustrent en effet **la difficulté à quantifier le bénéfice environnemental** des actions menées sur les pollutions diffuses, point également mis en évidence dans le cadre de la concertation sur les opérations collectives de l'Agence de l'Eau RMC qui a eu lieu cet automne. Bien qu'il n'existe pas d'indicateur RPQS sur la thématique Effluents non domestiques, les porteurs de démarche doivent **évaluer la pertinence et l'efficacité de leurs actions** vis-à-vis de plusieurs enjeux tels que la protection des milieux et des ressources en eau potable, le bon fonctionnement du système d'assainissement ou encore l'équité financière des usagers. Ceci pour assurer le bon fonctionnement du service (pilotage) mais aussi pour convaincre et informer les élus, les partenaires et les usagers.

Partant de ce constat, le GT a réalisé une enquête auprès des collectivités du réseau national et produit **un document** évolutif comprenant d'une part, un tableau récapitulatif des **indicateurs** recensés et d'autre part, des exemples de **représentations graphiques** associées. Le résultat de ces travaux conduit aux réflexions suivantes :

- il faut admettre la grande difficulté à quantifier la pollution évitée (mesure rejet avant/après, mesure milieu amont/aval) et rechercher/suivre d'autres indicateurs qui traduisent indirectement cet objectif d'amélioration, tels que le nombre de prétraitements remplacés/installés ou le nombre de branchements mis en conformité (inversions...) ;
- il faut être inventifs sur les indicateurs et sur leur représentation graphique ;
- en revanche, il faut veiller à ne pas multiplier les tableaux de bords et rester vigilant sur le temps nécessaire à l'évaluation (éviter les suivis trop lourds)
- enfin, le chantier national du Cerema ne serait-il pas l'opportunité d'adopter collectivement quelques indicateurs types ?

Les activités liées au stockage et au traitement des déchets

Ce secteur regroupe un grand nombre d'activités, avec des sites dont la particularité est qu'ils sont souvent gérés par des structures publiques (en régie ou en délégation).

Mélanie Claux et Johanna Leroy, ont témoigné du retour d'expérience de la **Métropole Nice Côte d'Azur** en matière de gestion d'un **centre d'incinération d'ordures ménagères** et de valorisation énergétique. Les effluents non domestiques sont essentiellement liés au dispositif de lavage des fumées dont les eaux sont traitées par une station d'épuration sur site (environ 300 000 m³ par an) avant rejet au réseau public. Les analyses d'autosurveillance réalisées en sortie de traitement révèlent la présence de 3 substances dangereuses (cadmium, mercure et nonylphénols) ainsi que des forts taux de chlorures. Elles mettent également en lumière une amélioration continue de la qualité des rejets du site due à l'amélioration du traitement, ainsi qu'une corrélation entre le type de déchets brûlés et la qualité de l'effluent. Un nouveau procédé pour le lavage à sec des fumées est à l'étude, tout comme la possibilité de lisser les rejets pour diminuer les pics de chlorure. La métropole est également amenée à gérer d'autres centres de déchets dont les rejets sont relativement faibles et/ou peu impactants (centre de traitement de gravats, centres de tri, lavage de camions bennes, etc.) ainsi que 13 déchèteries qui n'ont pas encore fait l'objet de diagnostic.

Jonathan Claveau, Suez organique, exploitant de [la plateforme de compostage](#) de Chambéry Métropole, a ensuite décrit la station de traitement des eaux de ruissellement (10 000 à 15 000 m³/an) mise en place sur le site. Ce dispositif constitué jardins filtrants (différents types de roseaux), permet d'abattre efficacement les charges organiques. Il a par ailleurs l'avantage d'être plus économique qu'un traitement physico-chimique et de bien s'intégrer sur une surface limitée. Comme tout système de traitement, il nécessite néanmoins un entretien (faucardage annuel, curage des bassins tous les 1 à 2 ans, etc.) et un suivi réguliers.

Cyril Cacchia a ensuite exposé le cas de plusieurs [centres de tri](#) exploités par la société Nicollin : gestion des effluents, impacts de la réglementation ICPE, relations technique et financière avec la collectivité, etc. L'entreprise exploite également [une installation de stockage des déchets non dangereux](#) avec une problématique de gestion des lixiviats dont le traitement est assuré par la STEU du Systepur (Isère). Depuis 2010 et le constat d'un problème d'encrassement des réseaux, le site a amélioré ses équipements et ses pratiques, avec notamment une réduction du volume rejeté de 11 % et un curage annuel des réseaux. Une étude technico-économique visant à réduire la charge des lixiviats en arsenic est en cours, en collaboration avec l'Agence de l'Eau RMC.

A noter que le GT du Graie est l'auteur de [fiches sur les déchèteries et centres de compostage](#), qui contiennent notamment des préconisations en matière de gestion des rejets associés.

Les activités liées aux véhicules

Vincent Laguillaumie et Fabien Labaume ont détaillé la genèse et le contenu de [l'opération « Mécaniques et activités annexes »](#) menée par Chambéry Métropole. Ces activités présentent des enjeux forts en terme de substances dangereuses (métaux et HAP notamment), d'autant plus qu'elles peuvent être à l'origine de rejets directs au milieu (ex : casses automobiles). Elles ont de plus la particularité, dans la plupart des cas, de ne pas représenter l'activité principale de l'entreprise (distribution de carburant, lavage de véhicules...). A partir d'une liste de 700 établissements correspondant aux activités ciblées, des critères additionnels (notamment le nombre de salariés) ont permis d'en sélectionner une centaine à diagnostiquer, avec certains secteurs à contrôler en totalité : [loueur de véhicules et d'engins de chantier, casse, station-service, station lavage, hydrocureur et dépanneur](#). Les diagnostics effectués ont confirmé des problèmes connus (ex : stockage de véhicules non dépollués sur sol nu sans traitement des eaux souillées) et en ont révélé d'autres plus inattendus, pour lesquels les mesures à prescrire sont moins évidentes (ex : utilisation de produits ignifuges sur un site d'entraînement du SDIS, utilisation de détergents pour le lavage des aires de distribution de carburant).

Martial Reda a ensuite partagé sa vision de [chef d'entreprise](#) et de président du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) Isère. La problématique initiale de cette entreprise de [réparation, dépannage et expertise automobile](#) était le stockage sur terrain non imperméabilisé de véhicules accidentés et/ou brûlés causant l'infiltration d'eaux de pluie souillées et un risque important de pollution du cours d'eau accolé au site. Mais pourquoi investir dans un domaine où il ne peut pas y avoir de retour direct sur investissement et comment le justifier auprès des banques lors d'une demande de prêt ? [Les aides substantielles de l'Agence de l'Eau](#) (environ 90 K€ sur un total de 320 K€) ont été déterminantes pour faciliter et rendre crédible la demande de l'entreprise auprès de sa banque. [L'accompagnement](#) de la CMA et de Grenoble Alpes Métropole a ensuite permis de réaliser les travaux et de mettre en conformité le site : installation de séparateurs à hydrocarbures supplémentaires, construction de hangars et imperméabilisation du site.

Enfin, Maël Marie (Communauté de Communes des Vallons de la Tour) a présenté [les outils proposés par le GT du Graie](#). La fiche [« Centre de récupération/stockage de métaux et Véhicules hors d'usage »](#) (dont la nouvelle version sera mise en ligne en 2017) détaille les polluants potentiels, la réglementation, des préconisations en termes de raccordement et de prétraitement, ainsi que plusieurs exemples. Au-delà de ce travail, sont rassemblés sur le site du Graie de nombreuses références utiles relatives à ce secteur d'activité ainsi que des documents mis à disposition par les membres du GT.

Quelques enseignements et perspectives issus du séminaire d'échanges du 18 novembre

[Le séminaire](#) a permis aux collectivités et à leurs partenaires de [d'échanger en petits groupes](#) (ateliers) afin de confronter leurs pratiques et partager leurs expériences en matière de diagnostic, relation financière à l'entreprise, stratégie pour la mise en conformité et gestion des pollutions accidentelles.

Ces échanges ont mis en lumière [des pratiques très différentes entre les collectivités](#), liées aux spécificités des territoires et des structures (portage politique, contexte économique, historique de la démarche, relationnel avec les différents acteurs, compétences techniques en interne, etc.) et aux moyens disponibles. Ils ont également fait ressortir des points importants qui nécessitent d'être approfondis par des échanges d'expériences et une mutualisation des réflexions : besoin de valeurs de référence nationales sur les effluents domestiques, méthodologies de calcul de coefficients de pondération de la redevance, la notion d'exemplarité de la collectivité, etc (voir [synthèse du séminaire d'échanges](#)).

Les actes, supports d'intervention, outils et la bibliographie sur le site internet du Graie : www.graie.org